



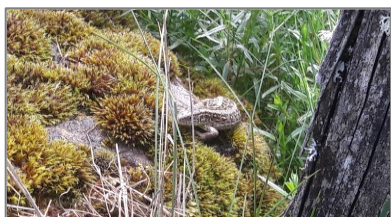
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

# Comité régional de la biodiversité

22 novembre 2023





PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

**Anne COSTE DE CHAMPERON**

**Secrétaire générale  
pour les Affaires régionales**

**Stéphanie MODDE**

**Vice-Présidente du Conseil régional  
déléguée à la transition écologique**



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

# PRÉSENTATION DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

## Création du CRB

- **Loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (création du CRB qui remplace le CR TVB préexistant)**
- **Décret 2017-370 du 21 mars 2017 relatif aux comités régionaux de la biodiversité**
- **Durée du mandat : 5 ans (mandat précédent : 2018-2023)**
- **Nouveau mandat 2023 – 2028**
- **Arrêté conjoint Etat – Région du 6 novembre 2023 fixant :**
  - la liste des organismes répartis en 5 collèges**
  - la liste nominative des représentants des organismes membres**
  - ➔ **parité hommes / femmes (au moins 40% pour chaque sexe)**



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Composition et répartition entre collèges

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

| Collèges | Types d'organismes                                                                                            | Part minimale | Part BFC |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------|
| 1        | Collectivités territoriales et leurs groupements (Région, Départements, PNR, représentants des communes...)   | 30%           | 31,5%    |
| 2        | Etat et ses établissements publics                                                                            | 15%           | 15,75%   |
| 3        | Organismes socio-professionnels, propriétaires, usagers de la nature, gestionnaires, experts                  | 20%           | 26,77%   |
| 4        | Associations, organismes ou fondations œuvrant pour la protection de la biodiversité                          | 20%           | 20,47%   |
| 5        | Scientifiques, organismes de recherche, d'études ou d'appui ou politiques publiques, personnalités qualifiées | 5%            | 5,51%    |

**160 membres au maximum / 127 membres en BFC**



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Rôle et missions du CRB

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ



### Instance consultative

placée auprès de la présidente  
du Conseil régional  
et du préfet de région  
(qui co-président)

**Lieu d'information, d'échange, de concertation et de consultation**  
sur toute question relative à la biodiversité dans la région



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Rôle et missions du CRB

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

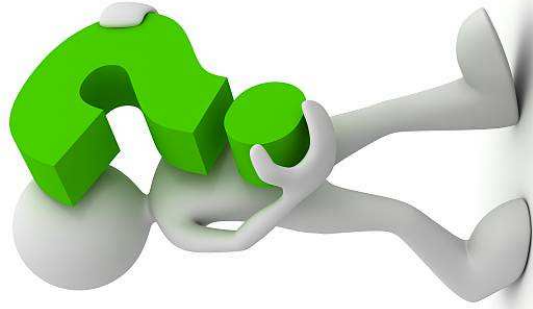
- Le CRB est **associé**:
  - o à l'élaboration et au suivi de la **Stratégie régionale pour la biodiversité** (SRB)
  - o à l'élaboration du **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires** (SRADDET), notamment sur son annexe relative aux continuités écologiques
- Le CRB est **consulté**:
  - o sur les orientations stratégiques de l'**Agence régionale de la biodiversité**
  - o sur les orientations de programmation financière des **contrats de plan Etat-Région** et informé de leur mise en œuvre tous les trois ans
  - o (*facultatif*) sur toute mesure réglementaire, tout document de planification ou projet ayant trait à la biodiversité dans la région



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ**



**Questions?**  
**Réponses!**



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

# ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CRB



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Contenu du Règlement intérieur

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

Le RI précise les conditions et modalités de fonctionnement du CRB, telles que :

- Le CRB est co-présidé par le Préfet de Région et la Présidente du Conseil régional (ou leurs représentant.e.s)
- Le mandat des membres du CRB est de 5 ans (2023 – 2028)
- Le CRB se réunit au moins une fois par an
- Conditions de quorum : la moitié des membres présents ou représentés (64)
- Si besoin, possibilité de réunion en visioconférence et vote par voie électronique (sous réserve de faisabilité technique)
- Mise en place de groupe de travail thématiques (= comité restreint représentatif des collèges du CRB) : exemple du GT SNAP ou du GT SRADDET

**→ VOTE (à main levée) pour adoption du RI**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ**

# **SONDAGE DES MEMBRES DU CRB**



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ



- Pour apprécier globalement votre niveau d'appropriation de ce comité ;
- Pour que vous formuliez des propositions sur le format de ce comité et sur les perspectives que vous attendez :
  - Information - communication,
  - Format, durée et contenu des séances,
  - Sujets à aborder,
  - ...

**Réponse attendue au plus tard le 31/12/2023**



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

# Désignation d'un membre du CRB dans les COMINa et CRMNa



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

## Création des COMINa et CRMNa

Loi Biodiversité du 8 août 2016 élargit les missions des agences de l'eau à la préservation de la biodiversité.

Mise en place de commissions relatives aux milieux naturels dans chaque bassin hydrographique, dans lesquels siègent notamment des représentants des CRB.

- **Commission du Milieu Naturel (COMINa)** pour les 2 bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie
- **Commission relative aux milieux naturels (CRMNa)** pour le bassin Rhône-Méditerranée



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

## Rôle et fonctionnement des COMINa et CRMNa

La COMINa ou CRMNa :

- ✓ est consultée par le président du comité de bassin sur les orientations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) en matière de protection des milieux naturels, en particulier aquatiques.
- ✓ Elle peut être consultée sur toute question concernant les milieux naturels aquatiques, terrestres et marins dans le bassin et émet aussi des avis sur le PLAGEPOIV.
- ✓ se réunit de 1 à 4 fois dans l'année en fonction des besoins.



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Candidats

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

- CRMNa du bassin Rhône-Méditerranée et Corse :
  - M. Patrice NOTTEGHEM, écologue
- COMINa du bassin Seine-Normandie :
  - M. Didier MOREAU, maire de la commune de Béon 89
- COMINa du bassin Loire-Bretagne :
  - M. Bernard REY, vice-président de BFC Nature

**→ VOTE (à main levée) pour désignation  
dans les COMINa et CRMNa**

# MODIFICATIONS DU SRADDET

## Présentation de la modification de la TVB

# Présentation de la démarche

1. Le contexte : présentation succincte du jugement du TA et de ses conséquences
2. Présentation de la méthode de travail
3. Présentation des documents
4. Présentation du calendrier
5. Temps d'échanges

# 1. Rappel du contexte

**Suite à la procédure de contentieux, le TA :**

- Pointe l'absence d'harmonisation à l'échelle régionale BFC des documents constitutifs des ex SRCE figurant en annexe du SRADDET (donc non opposables)
- Prononce une annulation partielle et différée au 1<sup>er</sup> janvier 2025 si ce point n'est pas corrigé

**Production d'ici cette date les documents annexes harmonisés à l'échelle régionale**

## 2. Présentation de la méthode de travail

**Production à l'échelle régionale des éléments harmonisés suivants :**

- Diagnostic du territoire régional
- Éléments constitutifs de la TVB
- Plan d'Action Stratégique
- Atlas cartographique de la TVB à l'échelle de la BFC

## 2. Présentation de la méthode de travail

- Mise en place d'une équipe projet dédiée regroupant l'ARB, la DREAL et les directions de la Région
- Association des partenaires majeurs (OFB, Agences de l'Eau, etc...)
- Association du CSRPN via un GT dédié
- Association du CRB via un GT dédié
- Présentation aux PPA

## 3. Présentation des documents

### Le diagnostic du territoire régional :

- Construit à partir de différentes bases et notamment du diagnostic réalisé en 2019-2020 pour la Stratégie Régionale de la Biodiversité
- Complété par :
  - des apports de l'Agence Régionale de Biodiversité
  - Des éléments issus de l'évaluation environnementale du SRADDET
- Peu de modifications sur les enjeux pré-existants

## 3. Présentation des documents

### Les éléments constitutifs de la TVB :

- Mis en conformité avec la nomenclature nationale
- Identification de 6 sous-trames en BFC (Milieux boisés, Milieux ouverts mosaïque, Milieux ouverts secs, Milieux humides, Cours d'eau, Milieux souterrains)
- Actualisation avec les nouvelles données disponibles sur le paysage et la biodiversité
- Maintien des surfaces identifiées comme TVB dans les anciens SRCE
- Simplification de la compréhension de la TVB

### 3. Présentation des documents

#### Le plan d'action stratégique (PAS) :

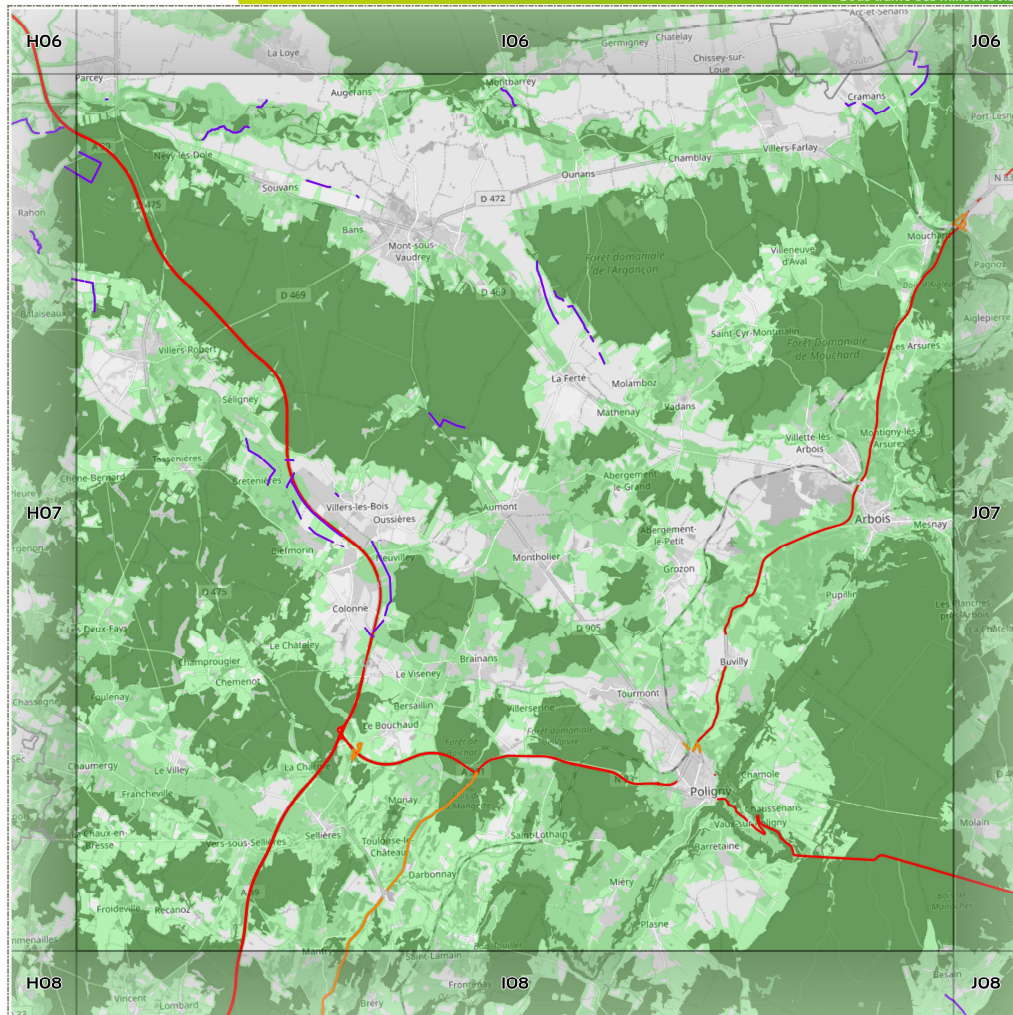
- Réalisé par fusion des 2 anciens PAS
- Organisé selon 6 enjeux :

|                                                                                                                                               |                                                                                                                                       |                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| <b>Enjeu n°1 :</b><br>Préserver les surfaces et la diversité des milieux boisés, ouverts, humides, des cours d'eau et des milieux souterrains | <b>Enjeu n°2 :</b><br>Améliorer la fonctionnalité des objets de la TVB soumise à des facteurs de pressions paysagers ou des polluants | <b>Enjeu n°3 :</b><br>Améliorer les connaissances            |
| <b>Enjeu n°4 :</b><br>Développer une gestion écologique des bordures et des dépendances vertes des infrastructures de transport               | <b>Enjeu n°5 :</b><br>Accompagner les praticiens et la diffusion de la connaissance sur la TVB                                        | <b>Enjeu n°6 :</b><br>Renforcer les corridors interrégionaux |

## 3. Présentation des documents

### L'atlas cartographique :

- construit à partir des atlas des anciens SRCE dont les espaces identifiés ont été conservés au maximum
- Intègre des données récentes mobilisables
- Présente une synthèse des enjeux

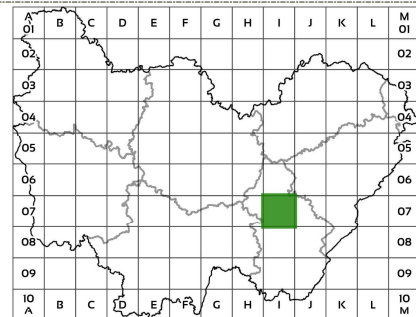


107



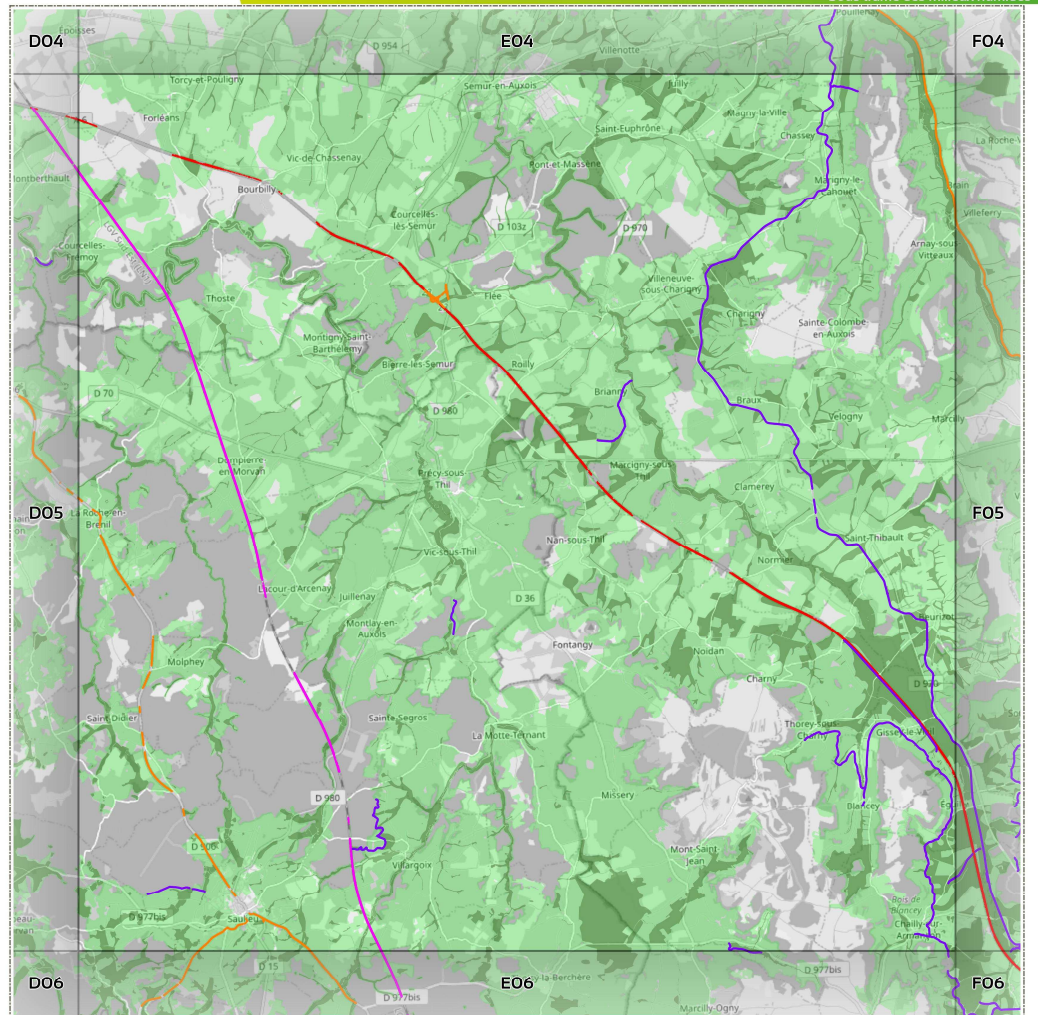
**Administratif**  
 Région  
 Département  
 Grille 25km x 25km  
**Milieu boisé**  
 Réservoir de Biodiversité  
 Corridor écologique régional  
 Corridor écologique interrégional ou transfrontalier

**Fragmentation**  
**Nature des obstacles à la continuité écologique (Réservoirs et Corridors)**  
 Réseau routier autoroutes et nationales  
 Réseau autres routes  
 Réseau ferré LGV  
 Canal



L'identification des objets de la TVB repose sur une analyse structurale en reprenant les seuils établis dans le SRCE de Bourgogne. Ainsi, les réservoirs de biodiversité correspondent aux habitats de plus de 20 ha et les corridors sont identifiés par des modèles de diffusion sans réelle prise en compte du comportement animal. Les limites à l'utilisation des cartes sont consultables dans le rapport d'étude.

Production : Région Bourgogne-Franche-Comté (maîtrise d'ouvrage) et Groupement Terr'Oïko - SETEC (maîtrise d'œuvre) - 2022.  
 Partenaires techniques : AE-LB, AE-SN, AE-RMC, OFB (Direction régionale), ARB-BFC, DREAL BFC.  
 Sources : ARB-BFC Outil SIGOONE, BD TOPOIGN 2022, BD ForêtIGN 2022, BRGM 2022, CEN-B, CEN-FC, CNIG CER v2018, OCSCG (2017-2018), OpenStreetMap, Région Bourgogne-Franche-Comté, Sandre, SETEC, SRCE Bourgogne, SRCE Franche-Comté, Terr'Oïko.  
 Date : 23-2-2023

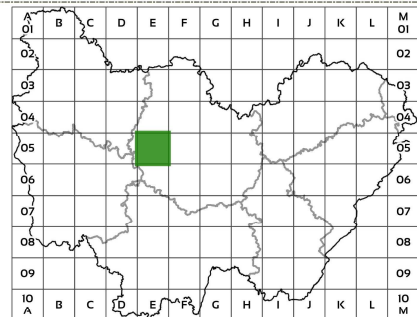


E05



**Administratif**  
 Région  
 Département  
 Grille 25km x 25km  
**Milieu humide**  
 Réservoir de Biodiversité  
 Corridor écologique régional  
 Corridor écologique interrégional ou transfrontalier

**Fragmentation**  
**Nature des obstacles à la continuité écologique (Réservoirs et Corridors)**  
 Réseau routier autoroutes et nationales  
 Réseau autres routes  
 Réseau ferré LGV  
 Canal



L'identification des objets de la TVB repose sur une analyse structurale en reprenant la méthodologie du SRCE de Bourgogne. Ainsi, les réservoirs de biodiversité correspondent à tous les habitats humides sans seuil surfacique minimum et les corridors sont identifiés par des modèles de diffusion sans réelle prise en compte du comportement animal. Les limites à l'utilisation des cartes sont consultables dans le rapport d'étude.

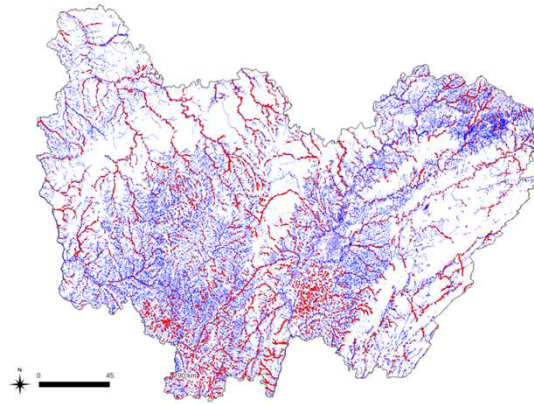
Production : Région Bourgogne-Franche-Comté (maîtrise d'ouvrage) et Groupement Terr'Oïko - SETEC (maîtrise d'œuvre) - 2022.  
 Partenaires techniques : AE-LB, AE-SN, AE-RMC, OFB (Direction régionale), ARB-BFC, DREAL BFC.  
 Sources : ARB-BFC Outil SIGOONE, BD TOPOIGN 2022, BD ForêtIGN 2022, BRGM 2022, CEN-B, CEN-FC, CNIG CER v2018, OCSCG (2017-2018), OpenStreetMap, Région Bourgogne-Franche-Comté, Sandre, SETEC, SRCE Bourgogne, SRCE Franche-Comté, Terr'Oïko.  
 Date : 23-2-2023

## Conclusion

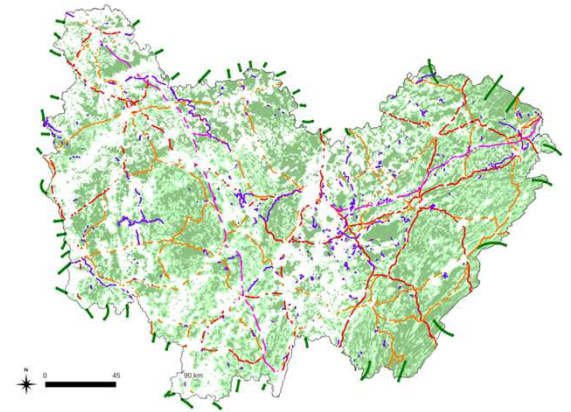
- o Harmonisation de la TVB comprenant les éléments attendus (réservoirs, corridors, obstacles et enjeux...)
- o Harmonisation avec une dose d'actualisation
- o Augmentation surfacique qui s'explique et s'assume : milieux boisés, milieux ouverts et milieux souterrains
- o Document plus simple (nomenclature) et plus moderne (clarté et facilité d'usage de l'atlas)
- o Réponse adaptée à la décision du T.A

## Après harmonisation

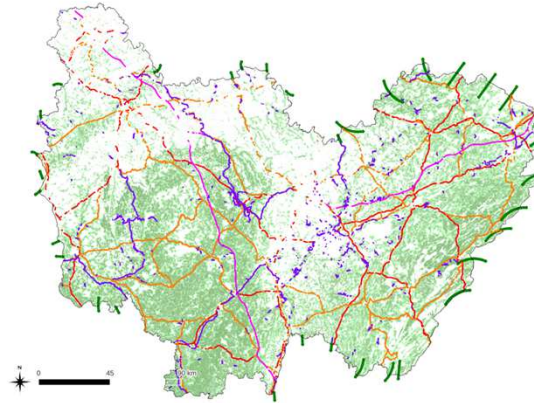
Cours d'eau



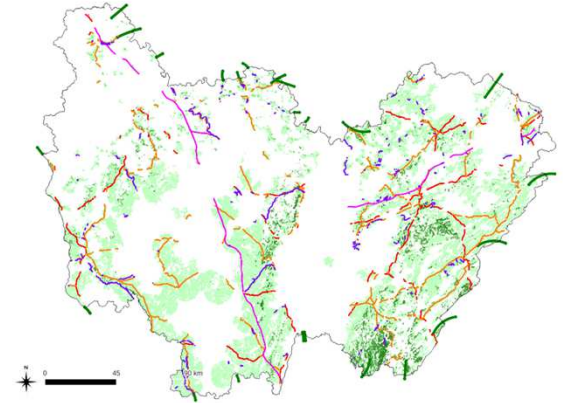
Milieux boisés



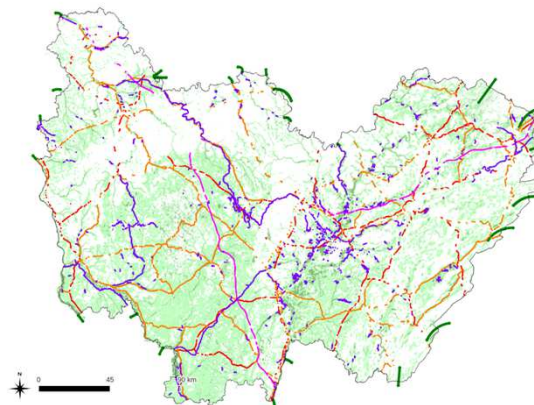
Milieux ouverts mosaïques



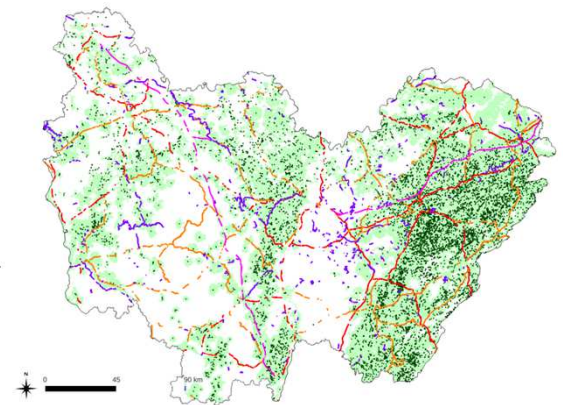
Milieux ouverts secs



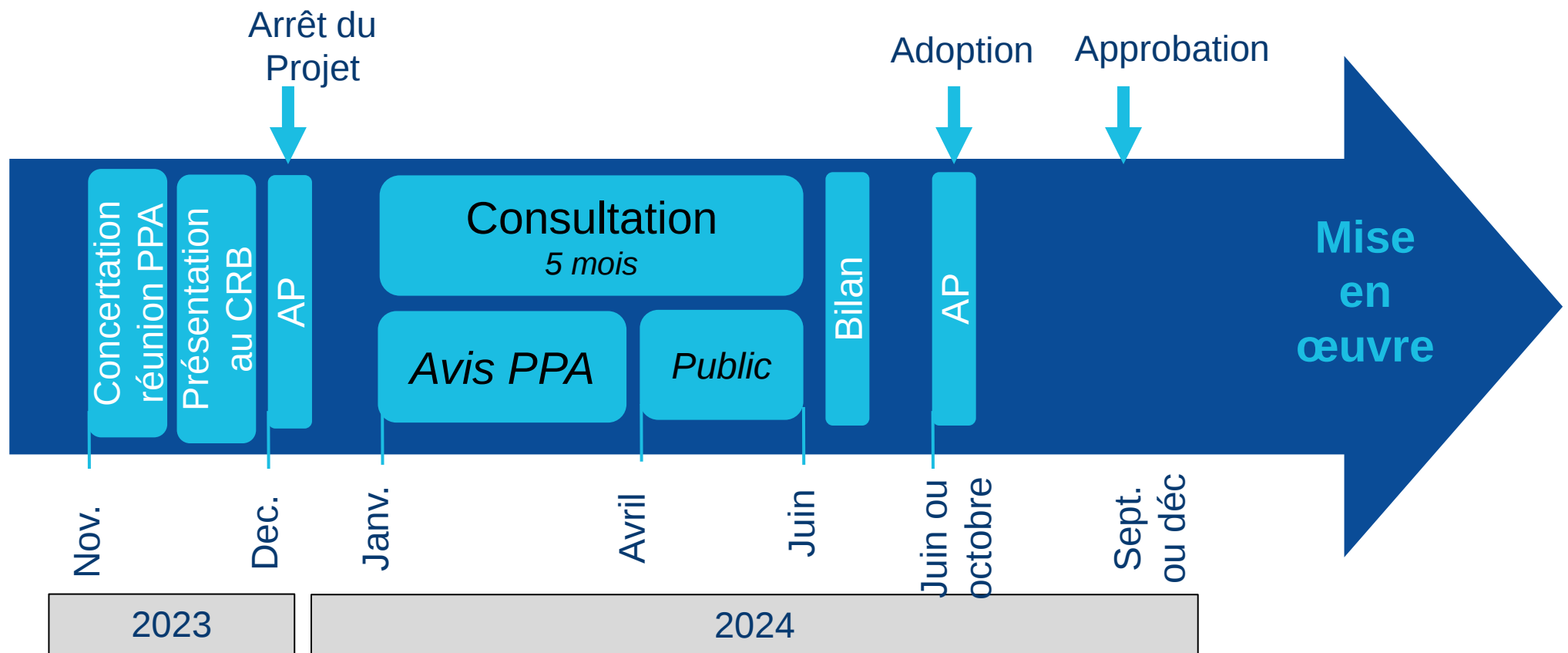
Milieux humides



Milieux souterrains



# Calendrier de la procédure de modification TVB



# RÉPONSES AUX QUESTIONS



**Merci pour votre participation !**

